



Objet : Résultats de la consultation des élus locaux sur la simplification des normes.

Paris, le 24 mars 2015

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Mes Chers Collègues,

CATHERINE
TROENDLE

Comme je vous l'avais précisé dans mes courriels d'information de novembre 2014 et de janvier 2015, le Bureau du Sénat a donné compétence à la délégation aux collectivités territoriales pour examiner les dispositions des projets et des propositions de lois comportant des **normes applicables aux collectivités territoriales** et décidé de désigner un premier vice-président délégué chargé de l'évaluation et de la simplification des normes.

SENATEUR DU
HAUT-RHIN

Dans ce cadre, **un groupe de travail** chargé de défricher ce nouveau champ de compétences et de faire émerger des propositions concrètes, et **dont je suis membre, a été mis en place.**

MAIRE DE
RANSPACH-LE-BAS

Ce groupe de travail a réalisé un questionnaire interactif, présenté lors du dernier Congrès des Maires, à destination des élus locaux, dont je vous avais invité à prendre connaissance, dans mes précédents courriels. **Je remercie vivement ceux d'entre vous qui ont pris quelques minutes pour y répondre.**

PREMIERE
VICE-PRESIDENTE
DE LA
COMMISSION DES LOIS

La consultation est maintenant close et **les résultats viennent d'être connus. Je tenais donc à vous en informer.**

Ainsi, **4200 réponses ont été apportées** - dont les $\frac{3}{4}$ émanent de maires - et ont permis de recueillir l'opinion des élus locaux sur trois points :

- Les secteurs prioritaires en termes de simplification,
- Certaines actions entreprises par l'Etat en la matière,
- Et les pistes de simplification envisagées dans deux domaines particuliers.

I – Les secteurs prioritaires en termes de simplification

Les résultats sont parlants. Ainsi les secteurs prioritaires en termes de simplification sont :

- **63,8 %** des élus ont mentionné **l'urbanisme et le droit des sols**,
- **36 %** la **mise en accessibilité** des établissements recevant du public,
- 24,7 % la réglementation de l'achat public,
- 24,7 % l'environnement.

.../...



Les élus ont également fait remonter, dans leurs commentaires, **les secteurs suivants**, comme devant être simplifiés :

- Les **finances publiques locales** (en particulier du fait de la complexité des normes comptables et des demandes de subventions),
- La **gestion du personnel**,
- Les **normes relatives à la construction** (notamment l'application ou le contrôle des règles de sécurité incendie),
- La culture (notamment les zones classées monuments historiques ou touristiques, ainsi que le numérique),
- Les **relations avec les services déconcentrés de l'Etat** (notamment les préfetures, les directions locales des finances publiques, et les architectes des bâtiments de France).

Finalement, **les commentaires ont** en particulier **fait ressortir le souhait** de nombreux élus locaux **de voir simplifier les règles et les procédures qui alourdissent la gestion quotidienne de leurs collectivités**, ainsi que la **nécessité de développer un lien** fondé sur la confiance, **plus efficace et plus rapide, entre l'Etat et les collectivités territoriales.**

II – Evaluation du ressenti des élus à l'égard des efforts mis en œuvre par l'Etat en matière de simplification

Il s'agissait de l'un des **engagements pris par François Hollande**, en mars 2013, celui de **créer un « choc de simplification »**.

Deux années plus tard, **le questionnaire semble montrer que l'engagement n'a pas été tenu**, puisqu'à une question posée sur **une instruction d'avril 2013**, par laquelle le Premier Ministre demandait **aux Ministre et aux Préfets que leurs services « utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées pour simplifier la mise en œuvre des projets »**, **88,5 % des répondants ont estimé qu'elle n'avait pas eu d'impact** et 82 % des répondants n'avaient même pas eu connaissance de cette instruction.

Finalement, ce sont **80,5 % des personnes** ayant répondu au questionnaire qui **ont souhaité que les services de l'Etat communiquent régulièrement sur la mise en œuvre effective de cette règle de bon sens.**

Le questionnaire a ainsi pu détacher **deux domaines supplémentaires de simplification :**

- **L'accessibilité** (91,8 % des personnes ont répondu positivement à une question sur la possibilité pour le Préfet de prolonger le délai de mise en accessibilité en cas de difficultés particulière de réalisation ou quand les travaux nécessitent la mise en œuvre d'une technicité particulièrement complexe),
- **Les aides des CAF dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.** .../...



Ce volet a mis en évidence **un très fort souhait de pragmatisme des élus locaux dans ces deux domaines.**

III – Suggestions libres des répondants

Est apparu, dans les remarques, un point de vue partagé sur **la complexité normative, liée globalement :**

- A **un excès de formalisme** (les dossiers administratifs sont longs et complexes à appréhender pour les citoyens),
- au **manque d'interlocuteur identifié** pour répondre aux questions administratives,
- **faible adaptation des normes aux circonstances locales** (notamment les normes édictées pour les zones urbaines qui sont difficilement applicables en zones rurales).

Ce questionnaire a montré que la **démarche de simplification est très attendue.** Ceci d'autant plus qu'elle sera **génératrice d'économies**, puisque, rappelons que le coût des normes, par an, pour les collectivités locales est évalué à 1,2 milliards d'euros.

Au vu des réponses obtenues au questionnaire, **la délégation sénatoriale va**, dans un premier temps, **s'orienter vers la réduction du stock de normes dans le domaine de la construction** (domaine largement mis en avant par le questionnaire, comme générateur de conflits et appelant à une simplification nécessaire).

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien cordialement,

Catherine Troendlé